

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU 25 OCTOBRE 2022***



AR Prefecture

063-216300046-20221025-104\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 104/2022

Objet :

Eclairage public

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion aura lieu mercredi 26 octobre 2022 avec le Territoire d'Energie (ex SIEG) sur l'avenir de l'éclairage public sur la commune.

Les élus, avec l'appui du Territoire d'Energie devront entamer une démarche sur les mesures à prendre et sur le choix du maintien de l'éclairage public.

L'augmentation du coût de l'énergie, notamment de l'électricité, pourrait être multiplié par 2, voire 2.5 en 2023.

Lors du dernier conseil, plusieurs questions s'étaient posées :

- Maintien de l'éclairage public la nuit sur tout le territoire communal,
- Faut-il identifier des secteurs (bourg, villages, RD) pour une coupure
- Doit-on réaliser une coupure générale
- Extinction semaine et pas le Week end
- Illumination pour les fêtes de Noël

Les choix qui pourraient être pris par la collectivité ne seront pas forcément définitifs.

Le Maire propose la création d'une commission spécifique de travail sur les orientations à prendre et les choix à réaliser pour ce chapitre important pour les finances communales.

Le Conseil Municipal, avec en avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et 2 abstentions (M. Fernand ANTUNES et M. Thierry MEUNIER) :

- d'adopter le principe d'une coupure de l'éclairage public sur toute la Commune à partir de 22h00 jusqu'à 6h00 du matin, avec la possibilité de modifier les plages horaires,
- de prendre l'attache de Territoire d'Energie pour sa mise en place,
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 26 octobre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



AR Prefecture

063-216300046-20221025-105\_2022-DE

Reçu le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

Monsieur le Maire rappelle les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en nouvelle Mairie.

Il indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot n° 01 : réfection du dallage dans le bâtiment du rez-de-chaussée et la pose d'une cuve de 5 000 litres pour la récupération des eaux.

Il présente les devis de l'entreprise PRADIER pour le lot n° 01 d'un montant de 8 175 € HT et 5 630 € HT, soit 13 805 € HT :

Travaux	Montant Avenant n° 1	Montant marché initial	Nouveau montant du marché
Réfection de la dalle en rez-de-chaussée	8 175.00 € HT		
Fourniture et pose d'une cuve de 5 000 l	5 630.00 € HT		
Total HT	13 805.00 € HT	218 999.55 € HT	232 804.55 € HT
Total TTC	16 566.00 € TTC	262 799.46 € TTC	279 365.46 € TTC

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 d'un montant total de 13 805 € HT, soit 16 566 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau  
63770 Les Ancizes-Comps  
Tél : 04 73 86 80 14  
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 26 octobre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



AR Prefecture

063-216300046-20221025-106\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

N° 106/2022

**Objet** :  
Budget  
assainissement :  
Décision  
modificative n° 1

- considérant que dans le budget assainissement il est nécessaire de réintégrer des études aux comptes de travaux :

- décide d'ouvrir des crédits d'ordre au chapitre 041 :

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Dépenses d'investissement	
Article 213-041	+ 26 635 €
Recettes d'investissement	
Article 2031-041	+ 26 635 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 26 octobre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau  
63770 Les Ancizes-Comps  
Tél : 04 73 86 80 14  
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221025-107\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Héliène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 107/2022

**Objet :**

Devis  
d'installation  
d'un ensemble  
porte et fenêtre  
pour le local des  
boulistes

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'aménagement d'un terrain de pétanque au stade municipal pour l'association Le Palet Ancizois.

Une plateforme a été créée à l'arrière du bâtiment et un local doit également être aménagé avec le remplacement de la porte d'entrée.

Le Maire présente le devis de l'entreprise TOURNOBOIS pour l'installation d'un ensemble porte et fenêtre en menuiserie aluminium d'un montant de 5 629.68 € HT, soit 6 755.62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de TOURNOBOIS d'un montant de 5 629.68 € HT, soit 6 755.62 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*



Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : le 26 octobre 2022

Le Maire,

Didier MANUBY

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221025-108\_2022-DE

Reçu le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 108/2022

**Objet :**

Devis de mise aux normes PMR d'un chalet du Camping municipal

Le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de mise en accessibilité du Camping municipal et la mise aux normes handicapées d'un chalet.

Le Maire présente le devis de l'entreprise TOURNOBOIS pour l'installation d'une porte d'entrée en PVC et la création d'une terrasse d'accès d'un montant de 5 121.36 € HT, soit 6 145.63 € TTC.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis de TOURNOBOIS d'un montant de 5 121.36 € HT, soit 6 145.63 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme : le 26 octobre 2022*

*Le Maire,*

*Didier MANUBY*



M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

N° 109/2022

**Objet :**

Travaux Maison de santé :

Avenant n° 1 pour la maîtrise d'oeuvre

Il présente la nouvelle répartition d'honoraires actualisée.

Il soumet alors l'avenant n°1 de 45 058,47 € à intervenir pour le marché de maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet MORPHO Architecture, en raison de l'actualisation de l'estimation des travaux qui passe de 850 000 € HT à 1 378 983 € HT :

Marché de maîtrise d'oeuvre	Estimation des travaux	Montant des honoraires HT	Montant des honoraires TTC
Marché initial	850 000,00 €	79 050,00 €	94 860.00 €
Avenant n° 1 (taux de rémunération 9%)	1 378 983,00 €	+ 45 058.47 €	54 070.16 €
<b>Total après avenant</b>		<b>124 108.47 €</b>	<b>148 930.16 €</b>
<b>Répartition Morpho/R3i</b>			
Morpho Architecte - 51%		63 295.32 €	75 954.38 €
R3i - 49%		60 813.15 €	72 975.78 €

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau  
63770 Les Ancizes-Comps  
Tél : 04 73 86 80 14  
Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

.../...



AR Prefecture

063-216300046-20221025-110\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédéric, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

Monsieur le Maire indique que, pour financer les travaux d'investissement sur le budget principal 2022, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 400 000 € et de 300 000 € sur des périodes de 25 et 20 ans.

Sur les consultations et les propositions reçues de plusieurs établissements bancaires, l'établissement qui a présenté la meilleure offre est : le Crédit Agricole Centre France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France deux emprunts de :

- 400 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt annuel : 3.20 %
- Frais de dossier : 400 €
- Taux fixe trimestriel et échéance constante
- Mise à disposition : 20/02/2023
- 1<sup>ère</sup> échéance : 20/05/2023
- Montant de l'échéance : 5 826.25 €

- 300 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt annuel : 3.20 %
- Frais de dossier : 300 €
- Taux fixe trimestriel et échéance constante
- Mise à disposition : 15/05/2023
- 1<sup>ère</sup> échéance : 15/08/2023
- Montant de l'échéance : 5 091.62 €

- d'autoriser Monsieur Didier MANUBY, Maire, à signer le contrat,

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr

N° 110/2022

Objet :

Travaux  
d'investissement  
Réalisation de deux  
emprunts de 400 000  
€ et 300 000 €



AR Prefecture

063-216300046-20221025-111\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 111/2022

**Objet :**

Nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale

Le Maire rappelle au Conseil municipal la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la discussion lors de la dernière réunion du Conseil municipal concernant les horaires d'ouverture.

Ils sont actuellement de 24 heures hebdomadaires :

- Lundi : fermé
- Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Mercredi : 9h00 - 12h00
- Jeudi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Samedi : 9h00 - 12h00

Suite à la demande de l'agent d'accueil qui souhaiterait éviter de multiples trajets pour des demi-journées d'ouverture, le Maire propose de modifier les horaires avec la fermeture le samedi matin et en contrepartie l'ouverture le lundi matin, soit :

- Lundi : 10h00 - 13h00
- Mardi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Mercredi : 9h00 - 12h00
- Jeudi : 10h00 - 13h00 / 14h00 - 17h00
- Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Samedi : fermé

Ce changement d'horaires serait mis en place jusqu'à l'ouverture de la nouvelle Mairie. En effet, l'agence postale sera installée dans le secrétariat de Mairie et les horaires de l'Agence Postale Communale seront identiques à ceux du secrétariat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 16 voix pour et 2 voix contre : Mme Frédérique BUFFARD et M. Philippe JOUBERTON :

- de donner son accord pour le changement d'horaires à compter du mercredi 02 novembre 2022,

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221025-112\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 112/2022

Objet :  
Contrat groupe  
d'assurance des  
risques  
statutaires

Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le Maire rappelle :

- la faculté pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires de son personnel qui garantirait les frais laissés à sa charge,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité et établissements publics les résultats de la consultation lancée au cours du second trimestre 2022 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ

Courtier : SCIACI Saint Honoré

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Modalités de maintien des taux : deux ans

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

M A I R I E Régime : capitalisation

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221025-113\_2022-DE  
Reçu le 28/10/2022  
Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 113/2022

**Objet :**

Adhésion à un  
groupement de  
commande –  
Projet SCOLAE

**OBJET : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ACHAT D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET  
SCOLAE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération n°25/2022 autorisant le Maire à déposer la candidature de la commune dans le cadre de l'appel à projets SCOLAE porté conjointement par le Département du Puy-de-Dôme et l'ADUHME, pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire des Ancizes-Comps.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune des Ancizes-Comps d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat des études pré-opérationnelles (audits énergétiques, études de programmation et autres diagnostics) et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à Monsieur le Maire pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Décide à l'unanimité :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat des études pré-opérationnelles (audits énergétiques, études de programmation et autres diagnostics) réalisées sur l'école élémentaire des Ancizes-Comps et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune des Ancizes-Comps au-dit groupement de commandes ;

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221025-114\_2022-DE

Reçu le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

N° 114/2022

**Objet :**  
Droit de  
préemption  
urbain :  
Parcelle AR 84

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil Municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner de M. Eric PARRY au profit de M. Loïc LECOMTE et Mme Tiphaine MYSLIWIEC. La parcelle est cadastrée AR 84 d'une superficie de 1 650 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est fixé à 27 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption urbain.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme : le 26 octobre 2022*

*Le Maire,*



*Didier MANUBY*

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr



AR Prefecture

063-216300046-20221025-115\_2022-DE

Reçu le 28/10/2022

Publié le 28/10/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LES ANCIZES-COMPS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Didier MANUBY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis.

Absents excusés : MM. MEUNIER Thierry (procuration à M. ANTUNES), FALKENAU Carole (procuration à Mme GARRACHON), BERNARDIN Ludovic (procuration à Mme MEGE), EL MANDILI Amel (procuration à M. MANUBY)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 septembre 2022 concernant la mise en vente de plusieurs terrains communaux.

N° 115/2022

**Objet :**

Vente de terrains communaux

Un prix de vente de 18 € le m<sup>2</sup> avait été fixé pour les parcelles de terrain situées Rue des Charmilles cadastrées AW 234 de 911 m<sup>2</sup> et AW 236 de 2 343 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 3 254 m<sup>2</sup>. Mais ces parcelles ont une partie en UG et une partie en N.

Il est nécessaire de tenir compte des zones du PLU. Le Maire propose de fixer un nouveau tarif de 11.55 € le m<sup>2</sup> pour l'ensemble des parcelles d'une superficie totale de 3 254 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix de vente des terrains à 11.55 € le m<sup>2</sup>, soit 37 583.70 €
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents liés à la vente de ces parcelles, promesses de ventes, actes authentiques,
- que les frais d'actes notariés seront supportés par les acquéreurs.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme : le 26 octobre 2022*

*Le Maire,*



*Didier MANUBY*

M A I R I E

avenue du Plan d'Eau

63770 Les Ancizes-Comps

Tél : 04 73 86 80 14

Mail : mairie.ancizes@wanadoo.fr